



Validation trimestre assistante maternelle en 1984

Par nounou

Bonjour,

J'ai été assistante maternelle en 1984, et sur mon relevé de carrière pour ma retraite, 3 trimestres ont été considérés. Hors il semblerait d'après des documents issus du JO du Sénat, que je devrais bénéficier de 4 trimestres car j'ai gardé 3 enfants à taux plein durant cette année.

Issu de JO Senat 17/12/2009 page 2966: Ministère du travail:

"Jusqu'en 1990, les cotisations des assistantes maternelles n'étaient calculées sur la totalité de la rémunération qu'elles percevaient, mais sur une assiette forfaitaire qui n'autorisait la validation de quatre trimestres par an que si trois enfants avaient été gardés à temps plein."

Pourriez-vous confirmer qu'il m'est possible d'obtenir le quatrième trimestre? quel document le prouverait? les critères si autre que celui mentionné?

Cordialement